



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Federations

Question écrite n° 4032

Texte de la question

M. Francois Grosdidier attire l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur les prerogatives du mouvement sportif en ce qui concerne les delais de reglement des subventions aux federations et a leurs filieres. Il lui demande si elle envisage de prendre des mesures pour accelerer les versements afin de leur eviter des difficultes de tresorerie.

Texte de la réponse

Les delais de versement des subventions aux federations sportives et aux clubs sont lies aux regles generales de la comptabilite publique qui distinguent trois phases dans la mise en place des fonds publics : l'engagement, l'ordonnancement et le mandatement. Un raccourcissement de la duree de realisation de ces trois phases a ete obtenu ces dernieres annees pour les credits budgetaires par le developpement de procedures informatiques. D'autres parametres entrent egalement en ligne de compte qui conduisent a l'allongement des delais de versement : les subventions imputees sur le fonds national pour le developpement du sport (FNDS) ne peuvent etre engagees que dans la limite des recettes encaissees sur ce compte special du Tresor. Ces recettes, constituees a 95 p. 100 de prelevements sur les jeux de hasard ou sur des paris, sont versees chaque semaine et les engagements effectues a due concurrence tout au long de l'exercice. Si les recettes sont inferieures aux previsions, le calendrier des versements s'en trouve retarde. Afin d'accelerer les procedures, plusieurs mesures sont aujourd'hui a l'etude. De meme, il est envisage de modifier l'assiette et les taux de prelevement des ressources du FNDS pour atteindre une meilleure stabilite des recettes, de developper l'informatisation des depenses du FNDS, d'apporter un conseil accru aux federations pour la production des pieces comptables et administratives exigees par la reglementation. Par ailleurs, il convient de rappeler que les federations peuvent beneficier de versements d'avances en debut d'exercice dans l'attente de la conclusion des conventions d'objectifs passees avec le ministere de la jeunesse et des sports. Enfin un calendrier est en cours de preparation pour permettre aux federations de connaitre avec precision les dates des differentes etapes de la procedure et leur permettre de mieux programmer leur vie financiere.

Données clés

Auteur : [M. Grosdidier François](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4032

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2088

Réponse publiée le : 30 août 1993, page 2739